

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		467 712	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	4	523 833	344 284
Clients et autres débiteurs	5	124 323	265 050
Impôts sur le résultat à recevoir		5 300	5 537
Stocks		30 485	26 725
Charges payées d'avance		39 607	26 428
Instruments financiers dérivés		11 443	11 939
Partie courante des dépôts	6	105 453	29 392
Actifs courants		1 308 156	1 031 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	4	31 273	31 273
Dépôts	6	182 065	172 231
Actifs d'impôt différé		1 255	953
Immobilisations corporelles	7	969 346	1 000 151
Immobilisations incorporelles		13 208	13 261
Placement	8	9 016	8 820
Coûts de financement reportés		12 743	12 552
Actifs non courants		1 218 906	1 239 241
		2 527 062	2 271 131
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		341 533	289 897
Impôts sur le résultat à payer		1 032	1 054
Dépôts de clients et revenus différés		898 260	602 509
Instruments financiers dérivés		7 646	6 209
Partie courante des obligations locatives	9	118 066	137 165
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	10	24 115	16 799
Passifs courants		1 390 652	1 053 633
Dette à long terme et obligations locatives	9	1 586 143	1 614 903
Passif lié aux bons de souscription	10	10 384	7 561
Subvention publique différée	9	163 673	169 025
Provision pour conditions de retour	11	161 793	154 772
Passif lié aux avantages du personnel		20 915	20 773
Passifs d'impôt différé		630	644
Passifs non courants		1 943 538	1 967 678
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	12	222 265	221 924
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 148	16 092
Déficit		(1 041 212)	(984 602)
Montant cumulé des écarts de change		(4 329)	(3 594)
		(807 128)	(750 180)
		2 527 062	2 271 131

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administratrice

TRANSAT A.T. INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

		Trimestres clos les 31 janvier	
Non audités		2023	2022
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		\$	\$
	Notes		
Revenus	13	667 457	202 438
Charges d'exploitation			
Coûts liés à la prestation de services touristiques		225 828	66 218
Carburant d'aéronefs		137 215	36 313
Salaires et avantages du personnel	13	101 426	46 320
Frais de vente et de distribution		50 377	16 156
Entretien d'aéronefs		38 625	18 229
Frais d'aéroports et de navigation		36 752	15 914
Loyer d'aéronefs	9	1 987	776
Autres coûts aériens		45 496	20 588
Autres		24 242	17 914
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	(396)	379
Amortissement et dépréciation		41 108	37 472
Éléments spéciaux	14	2 900	—
		705 560	276 279
Perte d'exploitation		(38 103)	(73 841)
Coûts de financement	9	32 213	21 968
Revenus du financement		(8 378)	(989)
Variation de la juste valeur des dérivés		9 921	528
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10	10 139	456
Gain sur cession d'actifs	15	(2 511)	(3 952)
Perte (gain) de change		(22 829)	21 996
Perte avant charge d'impôts		(56 658)	(113 848)
Impôts sur le résultat (récupération)			
Exigibles		254	497
Différés		(302)	—
		(48)	497
Perte nette de la période		(56 610)	(114 345)
Perte par action	12		
De base		(1,49)	(3,03)
Diluée		(1,49)	(3,03)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les 31 janvier	
		2023 \$	2022 \$
Perte nette de la période		(56 610)	(114 345)
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui seront reclassés en résultat net			
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		(735)	143
Reclassement en résultat net		—	(360)
		(735)	(217)
Total des autres éléments du résultat global		(735)	(217)
Résultat global de la période		(57 345)	(114 562)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions \$	Provision pour paiements fondés sur des actions \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres \$
				Montant cumulé des écarts de change \$	
Solde au 31 octobre 2021	221 012	15 948	(544 881)	(7 189)	(315 110)
Perte nette de la période	—	—	(114 345)	—	(114 345)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(217)	(217)
Résultat global de la période	—	—	(114 345)	(217)	(114 562)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	29	—	—	29
	—	29	—	—	29
Solde au 31 janvier 2022	221 012	15 977	(659 226)	(7 406)	(429 643)
Perte nette de la période	—	—	(330 979)	—	(330 979)
Autres éléments du résultat global	—	—	5 603	3 812	9 415
Résultat global de la période	—	—	(325 376)	3 812	(321 564)
Émission sur le capital autorisé	912	—	—	—	912
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	115	—	—	115
	912	115	—	—	1 027
Solde au 31 octobre 2022	221 924	16 092	(984 602)	(3 594)	(750 180)
Perte nette de la période	—	—	(56 610)	—	(56 610)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(735)	(735)
Résultat global de la période	—	—	(56 610)	(735)	(57 345)
Émission sur le capital autorisé	341	—	—	—	341
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	56	—	—	56
	341	56	—	—	397
Solde au 31 janvier 2023	222 265	16 148	(1 041 212)	(4 329)	(807 128)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Non audités (en milliers de dollars canadiens)	Notes	Trimestres clos les 31 janvier	
		2023 \$	2022 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette de la période		(56 610)	(114 345)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (reentrées) de fonds :			
Amortissement et dépréciation		41 108	37 472
Variation de la juste valeur des dérivés		9 921	528
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		10 139	456
Gain sur cession d'actifs	15	(2 511)	(3 952)
Perte (gain) de change		(22 829)	21 996
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	8	(396)	379
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		11 416	10 219
Impôts différés		(302)	—
Avantages du personnel		450	480
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		56	29
		(9 558)	(46 738)
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		208 785	(32 325)
Variation nette de la provision pour conditions de retour		11 183	11 019
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(15 322)	(11 665)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		195 088	(79 709)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(10 481)	(4 163)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(10 481)	(4 163)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit des emprunts	9	—	28 000
Coûts de transaction		(191)	—
Produit de l'émission d'actions		341	—
Remboursement des obligations locatives	9	(40 457)	(34 567)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(40 307)	(6 567)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		877	375
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		145 177	(90 064)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		322 535	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		467 712	343 131
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)			
Impôts sur les bénéfices payés, nets		57	71
Intérêts payés, nets		10 973	3 656

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]
[non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 janvier 2023 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 8 mars 2023.

Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 janvier 2023. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a dû, entre autres, suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1^{er} avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande.

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, la Société a subi une perte nette de 56 610 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles positifs de 195 088 \$. En plus de ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 467 712 \$ au 31 janvier 2023, et tel que il est décrit à la note 9, la Société dispose de financements lui permettant d'emprunter des liquidités maximales de 963 300 \$, dont 863 216 \$ est utilisé au 31 janvier 2023, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont suspendus jusqu'au 29 octobre 2023.

En dépit de la reprise des opérations et de la demande, les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont continué de créer une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la Société affiche actuellement une nette reprise de ses activités, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés au 31 janvier 2023 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Note 3 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés condensés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2022.

Ces états financiers intermédiaires consolidés condensés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur.

Estimations comptables et jugements importants

En raison des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, de l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, de l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Tel que mentionné dans ses états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a déterminé à cette date que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituaient des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Au 31 octobre 2022, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable était supérieure à leur valeur comptable.

Au 31 janvier 2023, la Société a conclu qu'il n'existait aucune indication de dépréciation additionnelle d'un actif ou d'une UGT comparativement au 31 octobre 2022. Néanmoins, la Société a examiné et mis à jour certaines des hypothèses qui avaient été utilisées lors du plus récent test de dépréciation effectué au 31 octobre 2022. La Société a déterminé que ces ajustements n'ont entraîné aucun changement sur les conclusions du test de dépréciation de ses UGT effectué au 31 octobre 2022.

Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts historiques et les réparations, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, le passif lié aux bons de souscription a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

Modification de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

Note 4 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 janvier 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 496 956 \$ [319 162 \$ au 31 octobre 2022] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 58 150 \$, dont 31 273 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [56 395 \$ au 31 octobre 2022, dont 31 273 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 5 Clients et autres débiteurs

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	52 108	196 894
Sommes à recevoir de l'État	26 371	31 179
Créances-clients	17 083	9 497
Encaisses bailleurs à recevoir	12 286	9 959
Autres montants à recevoir	16 475	17 521
	124 323	265 050

Note 6 Dépôts

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	144 439	135 563
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	37 982	37 920
Dépôts auprès de fournisseurs	105 097	28 140
	287 518	201 623
Moins tranche récupérable à moins d'un an	105 453	29 392
	182 065	172 231

Note 7 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2022	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Ajouts	533	4 020	1 706	8	3 017	896	10 180
Dispositions	(1 599)	—	—	—	(18 690)	—	(20 289)
Radiations	—	(37)	—	—	(1 976)	(690)	(2 703)
Écart de change	—	—	(88)	(1 266)	—	3	(1 351)
Solde au 31 janvier 2023	104 845	146 253	48 461	61 951	1 397 721	111 658	1 870 889
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2022	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Amortissement	2 038	1 736	942	148	33 660	1 253	39 777
Dispositions	(1 599)	—	—	—	(18 690)	—	(20 289)
Radiations	—	(37)	—	—	(1 976)	(690)	(2 703)
Écart de change	—	—	(84)	(54)	—	(5)	(143)
Solde au 31 janvier 2023	64 087	88 075	33 700	11 628	631 136	72 917	901 543
Valeur comptable nette au 31 janvier 2023	40 758	58 178	14 761	50 323	766 585	38 741	969 346
	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2021	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	7 605	4 646	19	158 425	1 001	172 233
Dispositions	(4 585)	(36)	(815)	(229)	(32 358)	(3 006)	(41 029)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Dépréciation	—	(783)	—	—	—	—	(783)
Écart de change	—	—	121	4 924	—	4	5 049
Solde au 31 octobre 2022	105 911	142 270	46 843	63 209	1 415 370	111 449	1 885 052
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2021	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	8 115	7 611	4 506	1 680	118 148	6 287	146 347
Dispositions	(4 585)	(36)	(663)	(229)	(29 028)	(2 486)	(37 027)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Écart de change	—	—	121	104	—	3	228
Solde au 31 octobre 2022	63 648	86 376	32 842	11 534	618 142	72 359	884 901
Valeur comptable nette au 31 octobre 2022	42 263	55 894	14 001	51 675	797 228	39 090	1 000 151

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Société a retourné au bailleur un Boeing 737-800 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 20 290 \$. La valeur comptable des actifs liés à cet aéronef avait été entièrement dépréciée au 31 octobre 2020.

Note 8 Placement

Au 31 janvier 2023, la variation de notre participation de 50 % dans une coentreprise, Desarrollo Transimar, se présente comme suit :

	\$
Solde au 31 octobre 2022	8 820
Quote-part du résultat net	396
Écart de conversion	(200)
Solde au 31 janvier 2023	9 016

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,3334 au 31 janvier 2023 [1,3641 au 31 octobre 2022].

Note 9 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 janvier 2023 et 31 octobre 2022. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs de 13 813 \$ [32 148 \$ en 2022] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Dette à long terme				
Financement garanti - CUGE	2024	5,55	77 250	77 215
Financement non garanti - CUGE	2026	13,27	293 872	284 757
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	187 936	182 520
Entente de crédit à terme rotatif	2024	9,24	49 641	49 644
Entente de crédit subordonnée	2024	14,53	70 688	70 024
Dette à long terme		12,43	679 387	664 160
Obligations locatives				
Flotte	2023-2034	5,85	982 312	1 044 951
Immobilier et autres	2023-2037	5,49	42 510	42 957
Obligations locatives		5,84	1 024 822	1 087 908
Total dette à long terme et obligations locatives		8,46	1 704 209	1 752 068
Partie courante des obligations locatives			(118 066)	(137 165)
Dette à long terme et obligations locatives			1 586 143	1 614 903

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La Société a également à sa disposition, une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

Financement garanti CUGE

Un montant de 98 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et garantie, qui vient à échéance le 29 avril 2024. La facilité de crédit est garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Aucun tirage n'a été effectué au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 77 250 \$ au 31 janvier 2023 [77 215 \$ au 31 octobre 2022].

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Financement non garanti CUGE

Un montant de 392 000 \$, sous forme de facilité de crédit non renouvelable et non garantie. La facilité de crédit porte intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023, augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024, puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024. Un montant de 312 000 \$ vient à échéance le 29 avril 2026 alors que le solde de 80 000 \$ vient à échéance le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé, dont la valeur comptable est de 293 872 \$ au 31 janvier 2023 [284 757 \$ au 31 octobre 2022]. Aucun tirage n'a été effectué au cours du premier trimestre de 2023. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement était de 128 \$ et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier, la Société a émis un total de 17 687 500 bons de souscription [note 10] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage

Un montant de 353 300 \$ sous forme de facilité de crédit non garantie afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée. Au 31 janvier 2023, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 187 936 \$ [182 520 \$ au 31 octobre 2022], et un montant de 163 673 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, un montant de 5 417 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1^{er} février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 29 avril 2024. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Entente de crédit subordonnée

La Société dispose également d'une entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. L'entente vient à échéance le 29 avril 2024 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023, une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, la facilité était pleinement utilisée.

Entente de crédit rotatif - Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 janvier 2023, un montant de 56 095 \$ était utilisé [55 935 \$ au 31 octobre 2022] dont 31 273 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 31 janvier 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023 \$	2022 \$
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	14 632	9 114
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	14 968	11 429
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 302	491
Autres intérêts	1 311	934
Coûts de financement	32 213	21 968

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 janvier 2023 et 2022 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023 \$	2022 \$
Paielements de loyer variables	1 693	776
Baux à court terme	294	—
Loyer d'aéronefs	1 987	776
Baux à court terme	1 080	737
Baux liés à des actifs de faible valeur	93	74
	3 160	1 587

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023, les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
Solde au 31 octobre 2022			1 087 908
Remboursements	(40 457)	—	(40 457)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	896	896
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	1 535	1 535
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(2 113)	(2 113)
Écart de change	—	(22 947)	(22 947)
Solde au 31 janvier 2023	(40 457)	(22 629)	1 024 822

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 janvier 2023 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 janvier 2023. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3334 au 31 janvier 2023 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 et plus \$	Total \$
Obligations liées à la dette à long terme	—	197 579	—	293 872	—	187 936	679 387
Flotte	129 361	164 956	168 049	148 138	133 395	486 782	1 230 681
Immobilier et autres	2 356	3 684	6 134	5 365	5 426	35 575	58 540
Obligations locatives	131 717	168 640	174 183	153 503	138 821	522 357	1 289 221
Total	131 717	366 219	174 183	447 375	138 821	710 293	1 968 608

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 16 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 10 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 9], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023, 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 janvier 2023 et au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 536 000 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 151 500 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 536 000 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 536 000 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 se détaille comme suit :

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Solde d'ouverture	24 360	36 557
Émission	—	9 792
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	10 139	(21 989)
Solde de fermeture	34 499	24 360
Passif courant	24 115	16 799
Passif non courant	10 384	7 561
Solde de fermeture	34 499	24 360

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 janvier 2023, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 53,7 %. Une augmentation de 5,0 points de pourcentage de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 2 419 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 janvier 2023.

Note 11 Provision pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 se détaille comme suit :

	Au 31 janvier 2023 \$	Au 31 octobre 2022 \$
Solde d'ouverture	154 772	126 244
Provisions supplémentaires	3 275	49 858
Changements d'estimations	2 444	(15 276)
Utilisation de la provision	—	(6 163)
Montants inutilisés repris	—	(2 864)
Charge de désactualisation	1 302	2 973
Solde de fermeture	161 793	154 772
Provisions courantes	—	—
Provisions non courantes	161 793	154 772
Solde de fermeture	161 793	154 772

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'inflation à appliquer aux coûts actuels estimés et au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour.

Au 31 octobre 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef pour lequel le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient retourné de façon anticipée en 2021.

Note 12 Capitaux propres

Capital-actions autorisé

Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;

- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Capital-actions émis et en circulation

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2021	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	265 054	912
Solde au 31 octobre 2022	38 012 144	221 924
Émission de la trésorerie	131 858	341
Solde au 31 janvier 2023	38 144 002	222 265

Au 31 janvier 2023, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 302 796 et à 36 841 206 [1 428 479 et 36 583 665 au 31 octobre 2022].

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2022	480 847	6,13
Annulées	(25 125)	10,01
Expirées	(49 688)	6,01
Solde au 31 janvier 2023	406 034	5,91
Options pouvant être exercées au 31 janvier 2023	106 034	10,18

Bons de souscription

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 10].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023	2022
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
NUMÉRATEUR		
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(56 610)	(114 345)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	10 139	456
Retrancher l'effet antidilutif	(10 139)	(456)
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(56 610)	(114 345)
DÉNOMINATEUR		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	38 065	37 747
Effet des titres potentiellement dilutifs		
Options d'achat d'actions	—	—
Bons de souscription	—	144
Retrancher l'effet antidilutif	—	(144)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	38 065	37 747
Perte par action		
De base	(1,49)	(3,03)
Diluée	(1,49)	(3,03)

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, un total de 406 034 options d'achat d'actions en circulation et les 9 536 000 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [330 847 options d'achat d'actions et 9 436 772 bons de souscription pour le trimestre clos le 31 janvier 2022].

Note 13 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclus le programme sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 janvier	
	2023	2022
	\$	\$
Clients		
Transatlantique	91 718	31 561
Amérique	570 383	167 899
Autres	5 356	2 978
Total des revenus	667 457	202 438

Subventions publiques

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, la Société a comptabilisé un montant de 15 066 \$ en déduction des Salaires et avantages du personnel en lien avec les programmes de subventions (le PRTA et le PREPDT). Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022.

Note 14 Éléments spéciaux

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs. Au 31 janvier 2023, les éléments spéciaux incluent une charge pour indemnités de départ de 2 900 \$ qui correspond principalement aux coûts estimés des indemnités de cessation d'emploi liées à la fermeture de la base de Vancouver à compter du 30 juin 2023.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023 se détaille comme suit:

	\$
Solde au 31 octobre 2022	2 015
Provisions supplémentaires	2 900
Utilisation de la provision	(538)
Solde au 31 janvier 2023	4 377

Note 15 Gain sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, le gain sur cession d'actif de 2 511 \$ est dû au retour au bailleur d'un Boeing 737-800 durant le trimestre. Ce gain résulte principalement du renversement du solde d'obligations locatives y afférent. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2022, le gain sur cession d'actif est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Note 16 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 janvier 2023, la Société est partie à des engagements pour la location de sept Airbus A321LR dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024, de trois Airbus A321XLR à être livrés en 2025 et 2026 et d'un Airbus A321neo et un A330 à être livrés en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 et plus \$	Total \$
Contrats de location (aéronefs et autres)	10 519	50 551	61 568	78 610	83 653	714 528	999 429
Obligations d'achat	20 402	7 287	4 782	32	14	—	32 517
	30 921	57 838	66 350	78 642	83 667	714 528	1 031 946

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 17 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 janvier 2023, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 458 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 janvier 2023, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 18 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

